

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 05 décembre 2014

Etaient présents : Marc PERRIN, maire, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Jean-Georges MONERAU, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET , Grégory SIROU

Excusés : Jean-Marie De BOURGOING

Denis LAUFERON qui a donné procuration à Marc PERRIN

Marc PERRIN donne lecture du conseil municipal du 04 octobre 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

I/ FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

En 2014, la secrétaire de mairie, responsable de l'agence postale communale, n'a perçu aucune indemnité. Après un an d'exercice le conseil peut évaluer la charge de travail occasionnée par cette nouvelle fonction. Marc PERRIN propose de fixer le montant de l'indemnité mensuelle à 200 € à partir de janvier 2014. Il est également tenu compte pour cette attribution de la responsabilité financière qui incombe à la secrétaire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les travaux de l'annexe mairie sont pratiquement terminés, les drapeaux ont été commandés, ainsi qu'une « pancarte » mairie.

II/ ECOLE - COMPTE-RENDU DE REUNION

Suite à l'annonce de la suppression d'une classe à la rentrée 2015 sur les regroupements scolaires de Blismes /Montigny en Morvan et de Dommartin/St Péreuse/Dun sur Grandry /St Léger de Fougeret, une réunion a été organisée en présence des maires concernés, de Mme Mattes inspectrice de l'Education Nationale et des délégués départementaux de l'éducation nationale

Trois propositions ont été présentées par Mme MAURY (Dun sur grandry) :

- 1 classe maternelle et 3 classes élémentaires réparties sur 2 communes
- 2 classes maternelles + CP et 2 classes élémentaires CE1 à CM2
- 2 classes maternelles + CP et 2 classes élémentaires uniques CE1 à CM2

Ces propositions ont été rejetés par Mme Mattes et notamment les classes uniques qu'elle désapprouve.

Les maires de Dommartin et St Péreuse ont émis un avis favorable à ces répartitions.

Dans l'hypothèse de la fermeture de l'école de Blismes, Mme Mattes a annoncé que les maternelles CP, CE1 et CE2 resteraient à Montigny et les élèves de CM1 CM2 seraient scolarisés à Château-Chinon en utilisant le service de transport du collège

L'Inspection Académique doit prendre une décision en février/mars 2015.

Une action sera menée par les représentants des parents d'élèves au marché de Noël de Château-Chinon. La commune va saisir les parlementaires locaux (M. Patrice JOLY a déjà été contacté). Marc Perrin et Guy Goussard, maire de Montigny en Morvan souhaitent rencontrer l'inspectrice de l'éducation nationale du secteur de Château-Chinon.

III/ PREPARATION DU COMICE

Marc PERRIN rappelle que lors de la 1ère réunion comice à Blismes dans le cadre du thème « cinéma », le film «le gendarme de St Tropez» a été retenu.

La commune proposera une projection publique de ce film le 17 janvier 2015 à 20h00 salle communale et fait appel à tous les bénévoles qui voudront bien participer à la décoration du char.

Marc PERRIN rappelle que les candidatures sont encore possibles pour l'élection de la Reine du comice (jeunes filles à partir de 16 ans).

IV/ PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES PDIPR)

Marc PERRIN informe le conseil que la commune de Dun sur Grandry a créé un circuit dont une partie est située sur le territoire de la commune de Blismes. Afin de pouvoir le valider, il convient de demander l'inscription au PDIPR d'une partie du chemin rural n°11 dit de Rangleau à la Thibert et une partie de la RD n°11 partir du croisement de Rangleau jusqu'à la limite de Dun sur grandry .

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'inscription au PDIPR.

V/ DECORATION DE NOEL

Comme chaque année, M.de Bourgoing donne les petits sapins, Maurice Phelon le grand sapin. Le conseil municipal les remercie par avance.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil à l'unanimité autorise M. le maire à ouvrir des crédits en investissements sans excéder 25 % des crédits ouverts en 2014 , comme le prévoit la réglementation, pour la période allant du 1er janvier 2015 au vote du budget 2015.

- Un devis avait été demandé pour la réfection de la voirie et des canalisations allant de la place de la mairie au chemin de la Velle. Le coût des travaux est estimé à 91 079,04 € + 27 393,43 € pour le réseau assainissement.

- Le dossier est à l'étude en fonction des possibilités financières de la commune et des subventions susceptibles d'être accordées.

- Fête de la Pentecôte : Il a été décidé de ne pas faire appel au groupe musical de 2014. L'orchestre de Michel Renard pourrait être sollicité, le montant de sa prestation sera demandé.

La communauté de communes met des chapiteaux à disposition de ses membres, la commune fera une demande.

- Station d'épuration : Le président du SIAEPA de Pannecière a informé le maire que l'entreprise chargée des travaux avait des problèmes de personnel ce qui compromet l'avancement des travaux.

Marc Perrin présentera ses vœux le 10 janvier 2015 à 18h30 à la salle communale. Tous les Blismois sont conviés à cette rencontre qui sera suivi d'un vin d'honneur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,